



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par : Arnaud SCHLOSSER
Tél. : 01.60.76.33.63
Mél : arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Séance du 3 mars 2020

**Avis sur la déclaration d'utilité publique emportant mise en comptabilité du
PLU du Plessis-Pâté pour l'opération d'aménagement des Charcoix**

La SORGEM présente devant la CDPENAF, pour avis, le projet de déclaration d'utilité publique emportant mise en comptabilité du PLU du Plessis-Pâté transmis par la préfecture le 18 février 2020.

Après délibération et votes exprimés sur le projet présenté, par

- 10 voix pour,
- 3 abstentions,

la CDPENAF émet l'avis suivant :

L'avis de la CDPENAF est favorable avec la remarque suivante :

La commission souhaite que l'obligation de mettre en œuvre les mesures présentées par la SORGEM dans l'étude préalable de compensations agricoles collectives pour l'opération d'aménagement des Charcoix soit inscrite dans la DUP.

À Évry, le **28 AVR. 2020**
Le président de la CDPENAF,



Philippe ROGIER

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>